



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 1

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL,

Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE,
Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Michel JOUBERT

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, ces dispositions sont pleinement applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Un membre du Conseil communautaire est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil communautaire du jeudi 14 décembre 2023.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Michel BEGON pour remplir les fonctions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 2

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL,

Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE,
Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet : Adoption du procès-verbal du 28 septembre 2023

Rapporteur : Michel JOUBERT

Monsieur Michel JOUBERT, Président de la Communauté d'agglomération, propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du :

- 28 septembre 2023.

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du :
• 28 septembre 2023

Ce procès-verbal sera consultable sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Président de la Communauté
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 3

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain

LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Conseil communautaire : élection d'un membre du bureau
----------------	--

Rapporteur : Michel JOUBERT

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

En raison de sa nouvelle activité professionnelle, Madame Corinne GONÇALVES souhaite réduire le champ de ses interventions au profit de la Communauté d'agglomération.

Elle a fait part de son souhait de garder la gestion de l'office de tourisme intercommunal ainsi que la coordination, l'animation et la promotion en matière de tourisme avec les différents partenaires locaux, départementaux, régionaux et nationaux ainsi que la participation aux manifestations culturelles et aux festivals de la Communauté d'agglomération possédant au minimum un rayonnement communautaire, départemental, régional ou/et national voire européen ou international et remplissant les critères d'évaluation validés par le Conseil communautaire.

En revanche, elle n'assurera plus le suivi des autres dossiers.

Il est ainsi proposé de déléguer (par arrêté) à un conseiller membre du bureau les autres domaines d'intervention et notamment :

- Le suivi et le développement des équipements et itinéraires touristiques présentant un intérêt structurant pour le territoire communautaire ainsi que des équipements et offres touristiques de proximité ;
- Le balisage des chemins de randonnées et de VTT (avec adhésion à la FFC) ;
- La création, la gestion et l'animation de l'emprise des voies vertes suivantes : V73 (Via Fluvia), Promenade de la Borne dont liaisons ;
- Le soutien au développement touristique des voies ferrées et des emprises ferroviaires :
- Darsac > Sembadel-gare, Craponne-sur-Arzon > Sembadel-gare et Sembadel-gare > Limite nord du territoire de l'Agglomération ;
- et tout autre dossier relevant du secteur délégué.

Le poste de conseiller délégué peut être affecté à un autre élu car sur les 15 Vice-présidents et sur les 6 membres du bureau, le Conseil communautaire lors de sa séance d'installation en date du 10 Juillet 2020 n'a pourvu que 15 postes de Vice-présidents et 5 postes de membres du bureau. En conséquence, le sixième poste de conseiller délégué peut être attribué.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un nouveau conseiller délégué.

"En application des dispositions de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau sont celles que fixent les articles L 2122-7 et suivants pour le maire et les adjoints, auxquels je vous renvoie, tant en ce qui concerne l'organisation du scrutin, que les conditions de majorité :

- absolue aux deux premiers tours,
- relative au troisième tour.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu".

Le Président invite les candidats à se faire connaître :

- Jean-Benoît GIRODET

Le Conseil communautaire a, à l'unanimité, décidé de recourir au scrutin secret de manière électronique. Le compte rendu des votes est joint à la présente délibération.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 80

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	80
Nombre d'abstention	3
Nombre vote blanc	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38

Ont obtenu :

Jean-Benoît GIRODET	Soixante douze voix	72
Laurent DUPLOMB	Une voix	1
Dominique THOLLET	Une voix	1
Laurent WAUQUIEZ	Une voix	1

Monsieur Jean-Benoît GIRODET, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé membre du bureau de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Conseil Communautaire :

- PROCLAME

Monsieur Jean-Benoît GIRODET ayant obtenu la majorité la majorité absolue au premier tour de scrutin, membre du bureau de la

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et immédiatement
installé dans ses fonctions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT

Date : 19/12/2023

Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 4

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales du Conseil communautaire du 28 septembre 2023
----------------	--

Rapporteur : Michel JOUBERT

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération du 28 septembre 2023 :

Décision n°222 du 13 septembre 2023 service Sports – convention de mise à disposition de la piscine de Brives La Mouteyre au profit des instituts et associations

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la piscine de Brives la Mouteyre pour la période 2023/2024 au profit des instituts et des associations suivants : Centre Hospitalier Sainte-Marie, SPMS, Marie-Rivier (Abbé de l'épée), St Hostien EPEAP Le Meygal, GV CHER, UFOLEP, Gym pour tous, Gym Volontaire de Bains et Aqua Velay Consulting pour des activités de natation et d'animation aquatique.

Décision n°223 du 13 septembre 2023 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la production Zouave

Il a été décidé de passer avec la production Zouave, sise 68 Rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Mentissa », dont le montant s'élève à 8 000 euros HT (voyage et backline inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour une représentation qui aura lieu vendredi 15 décembre 2023 à 20h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2023- 2024.

Décision n°224 du 14 septembre 2023 service Transports – demande de remboursement d'un abonnement annuel sur les lignes de la Région

Il a été décidé d'accéder partiellement à la demande de remboursement d'un abonné qui souhaite annuler l'abonnement de son fils sur la ligne régionale H1 : Le PUY-en-VELAY – LANDOS - LANGOGNE et de procéder au remboursement de la somme de 225,00 €.

Décision n°225 du 14 septembre 2023 service Transports – demande de remboursement d'un PASS annuel jeune 2023/2024

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné pour un PASS annuel Jeune 2023-2024 acquis pour son fils qui n'aura pas l'utilité d'un abonnement annuel après avoir pris connaissance de son emploi du temps.

Décision n°226 du 18 septembre 2023 service Sports – convention d'occupation du domaine public de la piscine Les Portes du Bien être à Saint Paulien au profit

Délibération n°4 du 14/12/2023

d'intervenants extérieurs pour des activités aquatiques

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la piscine « Les Portes du Bien-être » pour l'année scolaire 2023-2024 au profit de deux intervenantes pour des activités aquatiques.

Décision n°227 du 18 septembre 2023 service Sports – convention de mise à disposition de la piscine « Les portes du Bien Etre » à Saint Paulien au profit de la Maison d'accueil spécialisée VELLAVI et la Maison d'accueil spécialisée LA MERISAIE

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la piscine « Les Portes du Bien-être » pour l'année scolaire 2023-2024 au profit de la Maison d'Accueil Spécialisée VELLAVI de Saint-Paulien et de la Maison d'Accueil Spécialisée LA MERISAIE d'Allègre

Décision n°228 du 18 septembre 2023 service Petite Enfance – convention de partenariat entre l'école primaire et le multi accueil de Saint Germain Laprade

Il a été décidé d'accepter la proposition de prestation de découverte de la langue anglaise par l'école primaire « La Source » de Saint-Germain-Laprade en direction des enfants inscrits au multi-accueil « 1,2,3 Soleil » de Saint-Germain-Laprade Ce partenariat a pour but de faire découvrir la langue anglaise de façon ludique aux enfants de la crèche dès le plus jeune âge. Cette convention est valable pour l'année scolaire 2023-2024

Décision n°229 du 18 septembre 2023 service Petite enfance – signature de la convention de partenariat entre l'inspection académique de la Haute Loire, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'école maternelle d'Espaly Saint Marcel pour la mise en place d'un temps passerelle

Il a été décidé de signer une convention avec la commune d'Espaly-Saint-Marcel et l'Éducation Nationale pour la mise en place de l'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans nés en 2021 en vue de leur future scolarisation, via l'organisation d'un temps passerelle au sein de l'école maternelle.

Cette convention est établie pour la période du 4 septembre 2023 au 6 juillet 2024

Décision n°230 du 20 septembre 2023 service Sports – convention de mise à disposition du Centre aqualudique La Vague au profit d'instituts et groupes

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague à titre payant au profit du Comité Départemental du Sport Adapté de la Haute-Loire, du Centre Hospitalier Emile Roux, de l'EHPAD Nazareth le Puy, et l'ESAT Foyer de Meymac

Décision n°231 du 20 septembre 2023 service Sports – convention de mise à disposition du Centre aqualudique La Vague au profit du SDIS Haute Loire et du commissariat de Police du Puy-en-Velay

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre aqualudique la Vague pour l'année 2023/2024 au profit des organismes suivants : SDIS Haute-Loire et Commissariat de Police du Puy-en-Velay.

Décision n°232 du 20 septembre 2023 service Sports – convention de mise à disposition du centre aquatique La Vague au profit de l'institut universitaire de technologie SUAPS du Puy-en-Velay

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du centre aqualudique La Vague pour l'année scolaire 2023/2024 au profit de l'Institut Universitaire de Technologie SUAPS du Puy-en-Velay.

Décision n°233 du 20 septembre 2023 service Théâtre – contrat de prestations à passer

avec la compagnie Le Souffleur de verre

Il a été décidé de passer avec la compagnie Le Souffleur de Verre – sise 36 Rue de Blanzat – 63100 Clermont-Ferrand, un contrat pour l'achat des prestations artistiques de Monsieur Julien ROCHA, missionné sur l'année scolaire 2023-2024 (de décembre 2023 à mai 2024), comme intervenant metteur en scène, auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy (terminales spécialité), et dont le montant des prestations s'élève à 4 206,78 euros TTC (frais de déplacement compris).

Un premier versement s'effectuera à l'issue de la prestation du 12 décembre 2023 pour un montant de 282,66 euros TTC. Le montant de 3 924,12 euros TTC correspondant aux prestations 2024 sera versé à l'issue de la dernière intervention de Monsieur Julien ROCHA

Décision n°234 du 21 septembre 2023 service Juridique – Signature d'un protocole transactionnel avec la Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

Il a été décidé d'accepter et de signer la proposition transactionnelle avec la DDETSPP d'un montant de 800 € .

Décision n°235 du 27 septembre 2023 service Sports – convention de mise à disposition d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du centre aqualudique La Vague

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du centre Aqualudique La Vague, du jeudi 2/11/23 au vendredi 3/11/23 au profit de l'association «Nautic Club Sorbiers» pour un stage sportif de natation.

Décision n°236 du 27 septembre 2023 service Patrimoine – convention de jumelage avec le collège Jules Vallès 2023/2026

Il a été décidé de conclure une convention de jumelage entre le collège Jules-Vallès et le service Patrimoine de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay afin de définir les interactions pédagogiques et favoriser les liens entre les deux structures

Décision n°237 du 27 septembre 2023 service Sports – convention de mise à disposition du Centre aqualudique La Vague au profit d'instituts et groupes

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre aqualudique La Vague au profit de DITEP L'ESSOR Jeanne de Lestonnac et de l'IME «Maurice Chantelauze»

Décision n°238 du 27 septembre 2023 service Finances – régie de recettes et d'avances « Plateforme de vente en ligne » modification de l'acte de création

Il a été décidé d'annuler et de remplacer la décision N° DEC_A_2019_138 du 10/04/2019 instituant une régie de recettes et d'avances « plateforme de vente en ligne » comme suit :

Il est institué une régie de recettes et d'avances, dont l'objet a été défini par la délibération N°63 du 27/09/2017, pour :

- le compte de la Collectivité,
- pour le compte de tiers auprès de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay dont l'objet est l'encaissement des recettes provenant de la vente de prestations et services effectuée sur la plateforme de vente en ligne de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et le reversement à ces tiers, par virement DFT, dans le cadre de la convention pour compte de tiers.

Cette régie est installée à l'Hôtel de Ville – 1 place du Martouret – 43000 Le Puy-en-Velay.

La régie fonctionne chaque année du 1er janvier au 31 décembre

Décision n°239 du 27 septembre 2023 service Transports – demande de remboursement du différentiel entre Pass annuel Jeune et Pass annuel Accès 2023-2024 pour un abonné

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné du différentiel de prix

entre le PASS annuel Jeune à 185,00 € et le PASS annuel Accès à 99,00 €, soit :86,00 € et de procéder au remboursement de la somme de 172,00 € correspondant au différentiel des deux PASS annuels établis au nom de ses deux filles qui sont bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire.

Décision n°240 du 27 septembre 2023 service Transports – demande de remboursement d’un abonnement trimestriel jeune 2023/2024 par un abonné

Il a été décidé d’accéder à la demande de remboursement d’un abonné pour l’abonnement trimestriel Jeune 2023-2024 acquis pour sa fille qui n’a pas utilisé son titre de transport compte tenu du décès brutal de son père et de procéder au remboursement de la somme de 63,00 € (soixante trois euros) correspondant au coût de l’abonnement trimestriel Jeune 2023-2024.

Décision n°241 du 28 septembre 2023 service Développement touristique et territorial – étude de faisabilité pour l’aménagement d’un cheminement modes actifs entre la Chaise Dieu et Vernassal et Sembadel-Craponne – analyse des offres

Il a été décidé de passer selon la procédure adaptée un marché d’étude de faisabilité pour une voie verte entre Darsac et la Chaise Dieu / Sembadel et Craponne au cabinet AB2R. Le montant de la prestation s’élève à 13 750 € HT.

Décision n°242 du 29 septembre 2023 service Petite enfance – convention de mise à disposition des locaux de l’école « Les Arcs en ciel » pour le multi accueil les Robins des Bois

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux de l’école « Les Arcs en ciel » (cours extérieures) sur la commune du Puy en Velay pour l’accueil des enfants du multi-accueil Les Robins des Bois géré par la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay. La présente convention est conclue à compter du 1er septembre 2023. Elle se termine le 31 août 2024. Elle est renouvelable par tacite reconduction jusqu’au 31 août 2026 inclus

Décision n°243 du 29 septembre 2023 service Patrimoine – convention d’exposition entre le FRAC Auvergne et la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay expo 2023-2024

Il a été décidé de signer une convention d’exposition entre la Communauté d’Agglomération du Puy-en-Velay et le FRAC Auvergne, concernant l’exposition « La Confusion des horizons. Le paysage dans les collections photographiques du FRAC Auvergne et du musée Crozatier ».

Décision n°244 du 2 octobre 2023 service Commande Publique – prestation de valorisation des déchets verts produits par les services municipaux des communes de la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay

Il a été décidé de passer un marché n°2023016 selon la procédure adaptée pour la valorisation des déchets verts avec la Société de Récupération et Valorisation VACHER(S.R.V.V.) sise Z.A de Bleu, 43000 Polignac pour un montant de 53,00 € HT la tonne, soit un montant estimatif de 143 100,00 € HT pour la durée du marché (3 ans).

Décision n°245 du 2 octobre 2023 service Finances – budget principal – irrécouvrables – admission en non valeur

Il a été décidé d’admettre en non valeur les titres de recettes du Budget Principal listés dans le tableau ci-dessous :

Motifs des créances irrécouvrables							
Période	Numéro de titre	de	Nombre de créances	de	Restant à percevoir	Nature de la dette	Motif de la présentation
2010	Divers	titres	32		4 748,25	Redevance	Combinaison

	Ancienne Communauté de communes de l'Emblavez			Ordures Ménagères	infructueuse d'actes
2010	Ancienne Communauté de communes de l'Emblavez	1	32,60	Redevance Ordures Ménagères	RAR inférieur seuil poursuite*
2010	Ancienne Communauté de communes de l'Emblavez	2	282 €	Redevance Ordures Ménagères	Décédé et demande de renseignemen t négative
TOTAL GENERAL	35	5 062,85 €			

* RAR reste à recouvrer inférieur au seuil des poursuites
et d'autoriser le prélèvement de la dépense au chapitre 65 du Budget principal.

Décision n°246 du 4 octobre 2023 service Travaux/Ingénierie – animations pédagogiques autour de l'apiculture autorisation de signer l'avenant n° 1

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au marché d'animations pédagogiques autour de l'apiculture avec la société La TREILLE sise 26 boulevard Président Bertrand au Puy-en-Velay, pour ajouter des animations supplémentaires dans les foyers éducatifs. Ces prestations supplémentaires n'engendrent pas de coût supplémentaire car elles sont incluses dans le montant maximal du marché initial.

Décision n°247 du 4 octobre 2023 service Administration Générale – Association « Dis moi » Spectacle Patchwork 2 – demande de subvention

Il a été décidé d'allouer une subvention de 1 350 € à l'association « Dis Moi » pour la création et la diffusion de ce spectacle le 14 octobre 2023.

Décision n°248 du 4 octobre 2023 service Administration générale – Jeunes agriculteurs – organisation d'un Comice agricole – demande de subvention

Il a été décidé d'allouer une subvention de 500 € à l'association des Jeunes agriculteurs des cantons de Loudes, Saint Paulien et Allègre pour l'organisation du Comice agricole qui s'est déroulé le 16 septembre 2023.

Décision n°249 du 5 octobre 2023 service Travaux/Ingénierie – stand de tir de Beaulieu – autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention financière de répartition des frais de contrôle plombémie

Il a été décidé d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention financière de répartition des frais de contrôle de plombémie dans le stand de tir de Beaulieu, avec le Comité Départemental de Tir de la Haute-Loire, sis Centre de Tir, 2460 route de Jabruzac, 43800 BEAULIEU pour intégrer les frais liés aux analyses complémentaires demandées par l'Agence Régionale de la Santé.

Le montant supplémentaire réglé dans le cadre de cette convention financière sera prélevé au titre de l'exercice budgétaire concerné sous l'imputation prévue à cet effet.

Décision n°250 du 9 octobre 2023 service Petite enfance – signature de la convention de partenariat entre l'Inspection académique de la Haute-Loire, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'école maternelle de Vals près le Puy pour la mise

en place d'un temps passerelle

Il a été décidé de signer une convention avec la commune de Vals-près-le Puy et l'Éducation Nationale pour la mise en place de l'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans nés en 2021 en vue de leur future scolarisation, via l'organisation d'un temps passerelle au sein de l'école maternelle.

Cette convention est établie pour la période du 4 septembre 2023 au 6 juillet 2024.

Décision n°251 du 9 octobre 2023 service Petite Enfance – avenant n° 2 à la convention de location des locaux situés à Rosières

Il a été décidé de signer l'avenant n°2 de la convention de location des locaux situés 3 allée de la Roseraie à Rosières.

La convention est consentie moyennant une redevance annuelle de 13 260,00 €, soit un montant mensuel de 1 105,00 € hors charges.

Décision n°252 du 9 octobre 2023 service Théâtre – contrat de prestations à passer avec l'association l'Escale

Il a été décidé de passer avec l'Association L'Escale – sise Lachamp – Route de Pradelles - 43420 Saint-Paul de Tartas, un contrat pour l'achat des prestations artistiques de Madame Sophie ARNULF, missionnée sur l'année scolaire 2023-2024 (de septembre à décembre 2023), comme intervenante metteur en scène, auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy, et dont le montant s'élève à 1 803,12 euros TTC (frais de déplacements compris).

Décision n°253 du 12 octobre 2023 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la SARL SONOTEK

Il a été décidé de passer avec la SARL SONOTEK sise La Jarrie F– 17380 Puy-du-Lac, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « O c'est nous », dont le montant s'élève à 1 600 euros HT (transport et backline inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour une représentation qui aura lieu vendredi 15 décembre 2023 en 1ère partie du spectacle « Mentissa », en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2023- 2024.

Décision n°254 du 12 octobre 2023 service Finances – budget principal – irrécouvrables – admission en non valeur liste 4678400211

Il a été décidé d'admettre en non valeur les titres de recettes du budget principal listés dans le tableau ci-dessous :

Motifs des créances irrécouvrables						
Période	Numéro de titre	Nombre de créances	Restant à percevoir	Nature de la dette	Motif de la présentation	
2004 à 2008	Divers titres ancienne Communauté de communes de l'Emblavez	64	7 726,26 €	Redevance Ordures ménagères	Combinaison infructueuse d'actes	
2008	T77881860011	1	118,98 €	Redevance Ordures ménagères	Décédé et demande de renseignement	
	Communauté				négative	

	de communes de l'Emblavez				
TOTAL GENERAL		65	7 845,24 €		

Décision n°255 du 13 octobre 2023 service Petite enfance – avenant à la convention d'occupation des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération mis à disposition par la commune de Solignac sur Loire

Il a été décidé de signer l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay avec la commune de Solignac-sur-Loire. Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er septembre 2023.

Décision n°256 du 13 octobre 2023 service Petite Enfance – Avenant à la convention d'occupation des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération mis à disposition par la commune de la Chaise Dieu

Il a été décidé de signer l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay avec la commune de la Chaise Dieu.
Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er novembre 2023.

Décision n°257 du 17 octobre 2023 service Travaux/ingénierie - gestion des gorges du Lion au Puy en Velay – autorisation de signer la convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

Il a été décidé d'autoriser Le Président à signer la convention de gestion des parcelles au Lieu-dit Gorges du Lion, section BW, numéros 109, 112 et 231 pour 7 114 m² avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN Auvergne) sis 17 avenue Jean Jaurès, 63200 MOZAC.

Décision n°258 du 17 octobre 2023 service Patrimoine – articles boutique service patrimoine – tarification

Il a été décidé de fixer les tarifs individuels des « objets d'art et d'artisanat » « ouvrages publications » de la boutique service patrimoine du Puy-en-Velay comme suit :

Objets d'Art et d'Artisanat	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
Colliers Bertille Derail	37,00 €	0,00 %	37,00 €
Bague Bertille Derail	25,00 €	0,00 %	25,00 €
Broche Bertille Derail	35,00 €	0,00 %	35,00 €
Boucles Lumachelle, petite créole ouverte	35,00 €	0,00 %	35,00 €
Boucles Lumachelle, moyenne	40,00 €	0,00 %	40,00 €
Boucles Lumachelle, petite créole fermée	40,00 €	0,00 %	40,00 €
Boucles Lumachelle, grande créole fermée	49,00 €	0,00 %	49,00 €
OUVRAGES PUBLICATIONS			
Ta mission : devenir un super photographe !	13,18 €	5,50 %	13,90 €

Décision n°259 du 17 octobre 2023 service Transports – demande de remboursement d’un abonnement annuel de la ligne H31 de la région AURA

Il a été décidé d’accéder à la demande de remboursement d’un abonné qui souhaite annuler l’abonnement sur la ligne régionale H31 : Le PUY-en-VELAY – ROSIERES – YSSINGEAUX de son fils ayant changé d’orientation et inscrit dans un autre lycée et de procéder au remboursement de la somme de 225,00 €.

Décision n°260 du 19 octobre 2023 service Commande Publique – réalisation de deux skateparks et d’un pumptrack lot 3 skatepark de Craponne – avenant n° 2

Il a été décidé de passer un avenant n°2 avec la société VAL RHONE TP d’un montant de 13 915,00 € ht pour l’adaptation constructive du mur et des panneaux antibruit. Le nouveau montant du marché est de 359 049,10 € HT.

Décision n°261 du 19 octobre 2023 service Juridique – convention de mise à disposition de locaux au collège du Mont Bar

Il a été décidé de signer une nouvelle convention tripartite entre la Communauté d’Agglomération du Puy-en-Velay, le Département de la Haute-Loire et le collège du Mont Bar d’Allègre pour la mise à disposition de « la salle de classe environnement » au sein de la maison de la Jeunesse d’Allègre.

Cette convention est consentie pour la période du 1er septembre 2023 jusqu’au 30 avril 2024 inclus moyennant l’application d’une redevance d’occupation horaire fixée à 6 € charges comprises.

Décision n°262 du 19 octobre 2023 service Commande Publique – Etude pré-opérationnelle pour les programmes d’aide à l’amélioration de l’habitat privé sur l’ensemble de l’agglomération du Puy-en-Velay

Il a été décidé de passer un marché non alloti n° A2023017 pour des services d’étude pré-opérationnelle pour les programmes d’aide à l’amélioration de l’habitat privé sur l’ensemble de l’agglomération du Puy-en-Velay selon la procédure adaptée avec la société suivante :

SAS Villes Vivantes, sise 72 avenue de Saxe, 69003 LYON pour un montant de 96 512,50 € HT, à compter de la date de notification du contrat et pour un délai d’exécution de huit mois pour les phases 1 et 2 et de deux mois pour la phase 3.

Décision n°263 du 19 octobre 2023 service Finances -budget principal – irrécouvrables – admission en non valeur – liste 4695410211

Il a été décidé d’admettre en non valeur les titres de recettes du budget principal listés dans le tableau ci-dessous :

Motifs des créances irrécouvrables						
Période	Numéro de titre	Nombre de créances	Restant à percevoir	Nature de la dette	Motif de la présentation	
2009	Divers titres ancienne communauté de communes de l’Emblavez	39	6 132,52 €	Redevance Ordures ménagères	Combinaison infructueuse d’actes	
2009	T 77881850011 T 77881910011 de l’ancienne	2	52,00 €	Redevance Ordures ménagères	RAR inférieur seuil poursuite*	

	Communauté de communes de l'Emblavez				
2009	T 77882100011 de l'ancienne communauté de communes de l'Emblavez	1	127,90 €	Redevance Ordures ménagères	Décédé et demande de renseignements négative
TOTAL GENERAL		42	6 312,42 €		

* RAR reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuites

Décision n°264 du 20 octobre 2023 service Ateliers des Arts – signature d'une convention pour la mise à disposition d'ateliers arts plastiques, danses traditionnelles et chorale avec l'ESAT les Horizons

Il a été décidé d'autoriser le Président à signer une convention pour la mise en place d'ateliers artistiques en arts plastiques, danses traditionnelles et chorale pour répondre à la demande de l'ESAT les Horizons.

Ces séances d'initiation seront assurées par quatre enseignants du CRD et seront facturées à l'ESAT Les Horizons conformément à la délibération du conseil communautaire du 13 avril 2023.

Décision n°266 du 24 octobre 2023 service Théâtre – contrat de prestations à passer avec l'Association l'Escale

Il a été décidé de passer avec l'Association L'Escale – sise Lachamp – Route de Pradelles - 43420 Saint-Paul de Tartas, un contrat pour l'achat des prestations artistiques de Monsieur Grégory DUBOIS, missionné sur l'année scolaire 2023-2024 (d'octobre à décembre 2023), comme intervenant danseur, comédien et chorégraphe, auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy, et dont le montant s'élève à 1 417,64 euros TTC (frais de déplacements compris).

Décision n°267 du 24 octobre 2023 service Cohésion Sociale – SOLIDARAUTO 43 – attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2023

Il a été décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Association SOLIDARAUTO 43.

Décision n°268 du 24 octobre 2023 service Développement Touristique et territorial – commodat chalet Vélo Rail – Agrivap

Il a été décidé de mettre à disposition l'équipement d'accueil communautaire à l'association Agrivap pour une durée de 1 an renouvelable.

Décision n°269 du 25 octobre 2023 service Transports – demande de remboursement d'un Pass annuel Jeune 2023-2024

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné suite à l'acquisition de 2 PASS annuels Jeune 2023-2024 après une double validation du panier et procéder au remboursement de la somme de 185,00 € correspondant au coût du PASS annuel Jeune 2023-2024 payé à tort 2 fois.

Décision n°270 du 27 octobre 2023 service Informatique – renouvellement contrat Smart global Logiciel de sécurité et protection des données

Il a été décidé de renouveler avec la société Smart Global Privacy France, domiciliée 33 rue

Galilée, 75116 Paris, notre contrat d'abonnement aux fins d'utilisation de la solution logicielle, pour un montant annuel de 1 900 euros hors taxes.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

Décision n°271 du 30 octobre 2023 service Théâtre – vente de matériels

Il a été décidé d'accepter la cession de ces matériels au profit de la SAS Lez Arts Scenik sise 100 Route de Grisendal – 62250 Maninghen-Henne, pour un montant de 2 000 € :

- Console MIDAS VERONA 320 : 1 000 €

- Console MIDAS SIENA 320 : 1 000 €.

Décision n°272 du 31 octobre 2023 service Juridique – commodat pour le prêt d'un véhicule à l'association « Agir ensemble pour l'Ukraine »

Il a été décidé de signer un commodat précisant les modalités de mise à disposition d'un véhicule de la Communauté d'agglomération à l'association Agir ensemble pour l'Ukraine du 25 octobre au 5 novembre 2023.

Décision n°273 du 2 novembre 2023 service Juridique – défense en justice – pollution du Say – cassation contre le rejet de la requête en liquidation de l'astreinte

Il a été décidé d'intervenir en défense devant la Cour de Cassation et de confier la représentation de la Communauté d'Agglomération et la défense de ses intérêts à Maître Mathieu Stoclet, avocat à la Cour, 14 avenue Pierre 1er de Serbie – 75116 Paris.

Décision n°274 du 2 novembre 2023 service juridique – référé d'expertise – façades du Musée Crozatier

Il a été décidé d'engager une procédure de référé expertise auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand et de confier la représentation de la Communauté d'agglomération et la défense de ses intérêts à Maître Benjamin DJEFFAL, avocat au barreau de Grenoble, domicilié 5 rue Félix Poulat – 38000 Grenoble.

Décision n°275 du 2 novembre 2023 service Administration Générale – convention d'autorisation d'occupation du domaine public entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Gendarmerie de Paulhaguet pour la salle du gymnase située dans la maison de la jeunesse à Allègre

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Gendarmerie de Paulhaguet pour la mise à disposition temporaire et révocable de la salle du gymnase du 8 au 10 novembre 2023, située dans la Maison de la Jeunesse rue Grellet de la Deyte à Allègre afin d'organiser des activités sportives dans le cadre d'une formation des gendarmes.

Décision n°276 du 9 novembre 2023 service Ateliers des Arts – signature d'une convention pour la mise en place d'un atelier d'initiation à la clarinette pour les élèves du collège Saint Jacques de Compostelle

Il a été décidé d'autoriser le Président à signer une convention pour la mise en place d'un atelier d'initiation à la clarinette pour répondre à la demande du collège Saint Jacques de Compostelle.

Ces séances d'initiation seront assurées par un enseignant du CRD et seront facturées au collège conformément à la délibération du conseil communautaire du 13 avril 2023

Décision n°277 du 9 novembre 2023 service Petite enfance : convention d'occupation de locaux du Relais Petite enfance de la Communauté d'agglomération mis à la disposition par la commune de Rosières

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux du Relais Petite

Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec la commune de Rosières.
Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
Elle pourra être renouvelée, une fois tacitement, pour une même durée

Décision n°278 du 9 novembre 2023 service Petite Enfance : convention d'occupation de locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération mis à la disposition par la commune de Blavozy

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay avec la commune de Blavozy.
Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
Elle pourra être renouvelée, une fois tacitement, pour une même durée

Décision n°279 du 9 novembre 2023 service Petite Enfance : convention d'occupation de locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération mis à la disposition par la commune de Bains

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec la commune de Bains.
Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
Elle pourra être renouvelée, une fois tacitement, pour une même durée.

Décision n°280 du 9 novembre 2023 service Petite Enfance – convention d'occupation de locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération mis à la disposition par la commune de Solignac sur Loire

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec la commune de Solignac-sur-Loire.
Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
Elle pourra être renouvelée, une fois tacitement, pour une même durée

Décision n°281 du 9 novembre 2023 service Petite Enfance – convention d'occupation de locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération mis à la disposition par la commune de la Chaise Dieu

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec la commune de La Chaise-Dieu.
Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
Elle pourra être renouvelée, une fois tacitement, pour une même durée.

Décision n°282 du 9 novembre 2023 service Petite Enfance – convention d'occupation de locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération mis à la disposition par la commune de Cussac sur Loire

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec la commune de Cussac-sur-Loire.
Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
Elle pourra être renouvelée, une fois tacitement, pour une même durée

Décision n°283 du 9 novembre 2023 service Petite Enfance – convention d'occupation de locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération mis à la disposition par la commune de Loudes

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec la commune de Loudes.
Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
Elle pourra être renouvelée, une fois tacitement, pour une même durée

Décision n°284 du 9 novembre 2023 service Petite Enfance – convention d’occupation de locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d’agglomération mis à la disposition par la commune de Arzac en Velay

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay avec la commune d’Arzac-en-Velay.

Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans. Elle pourra être renouvelée, une fois tacitement, pour une même durée

Décision n°285 du 9 novembre 2023 service Petite Enfance – convention d’occupation de locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d’agglomération mis à la disposition par la commune de Chaspuzac

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay avec la commune de Chaspuzac. Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans. Elle pourra être renouvelée, une fois tacitement, pour une même durée

Décision n°286 du 9 novembre 2023 service Sports – convention de mise à disposition d’équipement sportif réglant les modalités d’utilisation du Centre aqualudique La Vague

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d’utilisation du centre Aqualudique La Vague, au profit du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute Loire, pour la mise en place d’épreuves aquatiques.

Décision n°287 du 9 novembre 2023 service Sports – convention de mise à disposition d’équipement sportif réglant les modalités d’utilisation du centre Aqualudique La Vague

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d’utilisation du Centre Aqualudique La Vague pour la saison sportive 2023-2024 et la saison estivale 2024 au profit de l’association Subaquatique Club Forézien et de l’institut Foyer la Chaumine

Décision n°288 du 9 novembre 2023 service Petite Enfance – Mission audit organisationnel, fonctionnel et financier du service Petite Enfance et des établissements d’accueil du jeune enfant, en gestion directe

Il a été décidé de passer un marché de services en procédure adaptée avec la société ESPELIA, sise 80 rue Taitbout, 75009 PARIS, pour la mission d’audit organisationnel, fonctionnel et financier du service Petite Enfance et des établissements d’accueil du jeune enfant, en gestion directe

Le montant du marché est de 31 950,00 € HT

Décision n°289 du 13 novembre 2023 service Juridique – avenant n° 5 au bail professionnel de la SCM Maison de santé de la Chaise Dieu

Il a été décidé de signer un avenant au bail professionnel conclu entre la SCM Maison de Santé de la Chaise-Dieu et la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay.

L’avenant a pour objet d’accorder une remise exceptionnelle du loyer mensuel d’un montant de 826 €, à compter du 1er janvier 2023 jusqu’à l’installation d’un nouveau professionnel de santé, portant ainsi le loyer mensuel à 574 € au lieu de 1400 €.

Décision n°290 du 13 novembre 2023 service Finances – mise en place d’une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d’Épargne Auvergne Limousin de 8 000 000 €

Il a été décidé d’ouvrir une ligne de trésorerie de 8 000 000 € auprès de la Caisse d’Épargne Auvergne Limousin, afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement avec un taux variable €STR plus marge de 0,43 %

Décision n°291 du 13 novembre 2023 service Commande Publique – gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'aire des grands passages

Il a été décidé de passer un marché de fournitures et services courants pour la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'aire des grands passages avec la société ACGV Services SAS, sise 1 rue de La Trinquette, Immeuble Le Sextant, 17000 LA ROCHELLE, pour un montant de 341 712,00 euros hors taxes.

Le marché est passé pour une durée de de 3 ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026

Décision n°292 du 13 novembre 2023 service Commande Publique – confortement du tunnel de Taulhac

Il a été décidé de passer un marché de travaux de confortement du tunnel de Taulhac avec le groupement d'entreprise PYRAMID/SOVETRA, sise Le Chambon-Feugerolles (42500) pour un montant de 320 197,50 euros hors taxes

Décision n°293 du 13 novembre 2023 service Cohésion Sociale – marché d'accompagnement à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030

Il a été décidé de passer un marché pour une prestation intellectuelle avec la société RCC sise 27 HLM avenue Philippe Dufour 63300 THIERS pour un montant de 16800 € HT.

Décision n°294 du 13 novembre 2023 service Commande Publique – Marché de viabilisation du lotissement Grandchamp, ZA de Nolhac – classement sans suite

Il a été décidé de classer sans suite la procédure de marché subséquent n°A2023025 au motif de la disparition du besoin, conformément à l'article R2185-1 du code de la commande publique

Décision n°295 du 9 novembre 2023 service Finances – virement de crédits n° 2-2023 Budget principal

Il a été décidé d'effectuer le virement de crédits comme suit :

- Opération 87 « Arboretum » - 12 500 €
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » + 12 500 €

Décision n°296 du 13 novembre 2023 service Commande Publique – Requalification de l'aire de covoiturage de Chaspuzac – marché subséquent

Il a été décidé de passer un marché subséquent avec le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC sise 10 ZA Lachamp-43260 Saint Pierre Eynac pour un montant HT de 70 997,90 euros.

Décision n°297 du 14 novembre 2023 service Patrimoine – articles boutique service patrimoine tarification

Il a été décidé de fixer le tarif individuel de l'« Ouvrage publication » de la Boutique Service Patrimoine du Puy-en-Velay comme suit :

Ouvrages publications	Prix de vente HT	HT	Prix de vente TTC
Two Mountains	32,23 €	5,50 %	34,00 €

« Boutique Service Patrimoine » fait référence aux divers espaces boutiques du service Patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, dont le site du Musée Crozatier, mais pouvant aussi être délocalisée sur d'autres espaces en fonction des besoins du service

Décision n°298 du 14 novembre 2023 service Patrimoine – articles boutique service

patrimoine modification tarif

Il a été décidé de modifier le prix des « Objets d'art & d'artisanat » de la Boutique Service Patrimoine comme suit :

Objets d'art et d'artisanat	Ancien prix public TTC	TVA	Nouveau prix public TTC
Boucles d'oreilles clous lumachelle, Moyen modèle	28,00 €	0,00 %	35,00 €

« Boutique Service Patrimoine » fait référence aux divers espaces boutiques du service Patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, dont le site du Musée Crozatier, mais pouvant aussi être délocalisée sur d'autres espaces en fonction des besoins du service.

Décision n°299 du 14 novembre 2023 service Patrimoine – convention de dépôt vente entre le service patrimoine de la Communauté d'agglomération et Mr Guinand

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt-vente entre le Service Patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, et M Julien GUINAND pour la vente d'articles à la Boutique Service Patrimoine

Décision n°300 du 14 novembre 2023 service Petite Enfance – convention d'occupation de locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération mis à la disposition par la commune de Saint Etienne Lardeyrol

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux de la commune de Saint-Etienne-Lardeyrol au profit du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans. Elle pourra être renouvelée, une fois tacitement, pour une même durée

Décision n°301 du 15 novembre 2023 service Ateliers des Arts – avenant n° 1 à la convention pour l'accueil de personnes en situation de grande précarité en partenariat avec l'association « Dis moi » 2023/2024

Il a été décidé de signer un avenant à la convention d'accueil de personnes en situation de grande précarité pour la modification du jour d'intervention de l'atelier qui passe du mardi au lundi sur cette année scolaire 2023-2024.

Décision n°302 du 16 novembre 2023 service Petite Enfance – convention d'occupation de locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération mis à la disposition par la commune d'Espaly Saint Marcel

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec la commune d'Espaly Saint Marcel. Cette mise à disposition est conclue à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans. Elle pourra être renouvelée, une fois tacitement, pour une même durée.

Décision n°303 du 20 novembre 2023 service Transports – demande de remboursement du différentiel entre abonnement annuel région AURA et PASS annuel Jeune 2023-2024

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné du différentiel de prix entre un abonnement annuel Région AURA 2023-2024 à 225 € et le PASS annuel jeune 2023-2024 soit 40 € et de procéder au remboursement. En effet, l'arrêt de bus Tudip dénommé « Bombe » est considéré par la Région AURA comme arrêt de dépose et ne peut pas servir à la prise en charge de l'usager par les cars de la Région, l'usager ne pourra, de fait, utiliser qu'une

ligne du réseau urbain de la Communauté d'agglomération.

Décision n°304 du 21 novembre 2023 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 04/10/23

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 1 508,08 € HT proposée par la Compagnie d'assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 4 octobre 2023 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°305 du 21 novembre 2023 service Juridique – complément de remboursement sinistre automobile RTCA en date du 16/11/2022

Il a été décidé d'accepter la proposition de complément de règlement HT d'un montant de 1 257,28 € (remboursement de la franchise d'un montant de 1 000 € et prise en compte de quatre jours d'immobilisation pour un montant de 257,28 €) proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 16 novembre 2022 relatif aux dégâts sur le véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA,.

Décision n°306 du 21 novembre 2023 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 05/09/23

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 1 433,55 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 5 septembre 2023 relatif aux dégâts sur le véhicule appartenant à la Communauté d'Agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°307 du 21 novembre 2023 service Juridique – remboursement sinistre – réclamation directe – dommage sur un écran au Musée Crozatier en date du 06/06/2023 le sinistre

Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation d'un montant de 225 € proposée par la compagnie d'assurance MAAF assureur du Tiers responsable en règlement définitif des frais occasionnés par le sinistre survenu le 6 juin 2023 relatif au dommage sur un écran au Musée Crozatier.

Décision n°308 du 21 novembre 2023 service Administration Générale – renouvellement de l'adhésion 2023 à l'association Clermont Ferrand MASSIF Central 2028

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'association Clermont-Ferrand Massif Central 2028, pour un montant de 2 500 € pour l'année 2023

Décision n°309 du 22 novembre 2023 service Patrimoine – Convention de prestation de visites guidées de l'ancien couvent des Cordeliers 2024

Il a été décidé de conclure une convention de prestation de visites guidées de l'ancien couvent des Cordeliers entre le Propriétaire et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, pour la saison 2024.

Décision n°310 du 22 novembre 2023 service Finances – Ecritures comptables de régularisation patrimoniale des crèches mises à disposition par la ville du Puy-en-Velay

Il a été décidé des écritures non budgétaires de rattrapage des amortissements pratiqués pour les crèches ci-après :

Crèche	Ecriture non budgétaire	Ecriture non budgétaire	Montant
--------	-------------------------	-------------------------	---------

	Débit	Crédit	
La Petite Poule Rousse	D/1068 Réserves	C/2817848 Amortissements MAD	3 488,96 €
	D/1068 Réserves	C/281788 Amortissements MAD	2 486,99 €
Les Petites Mousses	D/1068 Réserves	C/2817848 Amortissements MAD	1 696,99 €
	D/1068 Réserves	C/281788 Amortissements MAD	6 154,27 €

Décision n°311 du 23 novembre 2023 service Sports – convention de mise à disposition d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague et notamment de la fosse à plongée pour la saison sportive 2023-2024 au profit de l'association de l'Amicale Laïque de Saint-Flour.

Décision n°312 du 23 novembre 2023 service Sports – convention de mise à disposition du Centre Aqualudique La Vague au profit du Collège Saint Louis

Il a été décidé de fixer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du centre Aqualudique La Vague pour l'année scolaire 2023/2024 au profit du Collège Saint Louis.

Décision n°313 du 23 novembre 2023 service Développement économique – soutien financier à l'association « DCF Haute Loire » pour l'organisation de concours « DCF START UP » édition 2023

Il a été décidé d'attribuer une aide de 600 € à l'association « DCF Haute-Loire » pour l'organisation du concours «DCF START-UP» EDITION 2023. Le versement de cette subvention interviendra après présentation d'un bilan de la manifestation.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 5

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Référent déontologue pour les élus : désignation et approbation des modalités d'exercice
----------------	--

Rapporteur : Michel JOUBERT

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 vise à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat à codifier à l'article L. 1111-1-1 du CGCT, au travers de la Charte de l'élu local.

Cette Charte énonce les principes déontologiques que les élus doivent respecter dans l'exercice de leur mandat :

- **exercer son mandat « avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité » ;**
- **poursuivre « le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel » ;**
- **veiller à « prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts » ;**
- **ne pas utiliser « les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat à d'autres fins » ; etc.**

Comme l'exige la loi, il a été donné lecture de cette Charte lors de la séance d'installation du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 et une copie a été remise individuellement à chaque élu.

La méconnaissance ou le non-respect de ces principes peut constituer une infraction susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires à l'encontre de l'élu concerné.

C'est pourquoi l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il a donc vocation à assister les élus sur l'ensemble des questionnements (prévention des conflits d'intérêts, déclaration d'intérêts...) ou obligations déontologiques (impartialité, dignité, neutralité...) à travers des conseils et expertises.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Le déontologue est tenu à la discrétion et au secret professionnel pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

De ce fait, en application du décret publié au journal officiel du 7 décembre 2022, il convient de désigner, à compter du 1^{er} janvier 2024, un référent déontologue chargé d'accompagner les élus locaux sur le respect des principes déontologiques mentionnés dans la Charte.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- DÉSIGNE Monsieur André Frédéric DELAY en qualité de référent déontologue des Élus, à
Délibération n°5 du 14/12/2023

compter du 1^{er} janvier 2024 pour la durée du mandat,

- VALIDE le formulaire de saisine simplifié mis à la disposition des élus,
- FIXE le montant maximum de l'indemnité du référent déontologue à 80 euros par dossier, conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 6 décembre 2022,
- APPROUVE la convention fixant les modalités d'exercice des fonctions de référent déontologue des Élus,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Ce forfait pourra être sollicité par le référent déontologue auprès de la commune.

La présente délibération, conformément à l'article R 1111-1-b du CGCT sera portée par tout moyen à la connaissance des Élus locaux intéressés.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 6

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Règlement intérieur de la Communauté d'agglomération : modification
----------------	---

Rapporteur : Michel JOUBERT

L'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique dispose :
« Au sens de la présente loi, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Ainsi, le conseiller Communautaire désigné pour représenter la Collectivité au sein d'une autre entité (association, SPL, SEM...) est potentiellement placé en conflit entre deux intérêts publics.

De ce fait sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

En application du II de l'article L. 1111-6, les représentants du Conseil communautaire mentionnés au I du même article L. 1111-6 doivent se déporter lors des votes sur toute question pour laquelle ils ont un intérêt. Ils ne sont donc pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du Conseil communautaire.

De plus, lors de la séance du 14 décembre 2023, le Conseil a désigné un référent déontologue chargé d'assister les Élus, notamment sur la prévention des conflits d'intérêt.

Il convient donc de modifier le Règlement Intérieur de l'Assemblée joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE la modification du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire joint à la présente.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 7

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et traitements des déchets

Objet :	Communauté de communes des Rives du Haut-Allier : autorisation de signature d'une convention de prestation de service pour 2 communes de la Communauté d'agglomération
----------------	--

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

La Communauté d'agglomération assume la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Afin d'assurer la compétence sur la totalité de son périmètre, au titre de la continuité des services publics et pour une période transitoire, la Communauté d'agglomération s'est rapprochée de la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier (CCRHA), qui jusqu'au 31 décembre 2017 assurait cette compétence pour le compte de Saint-Préjet d'Allier et de Monistrol d'Allier.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération pour la continuité des services publics, ayant pour objet la définition des conditions techniques et financières dans laquelle la CCRHA assure la prestation de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés, sur le territoire des communes de Saint-Préjet d'Allier et de Monistrol d'Allier.

Le coût de cette prestation pour l'année 2024 est donc fixé à 89 679,45 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de prestation de services pour l'année 2024 avec la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier pour 2 communes de la Communauté d'agglomération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 8

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et traitements des déchets

Objet :	Convention de prestation de service pour la collecte des déchets de 8 communes de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
----------------	--

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

La Communauté de Communes des Rives du Haut Allier a délégué la compétence de la collecte des déchets au SICTOM des Monts du Forez pour les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINTE-EUGENIE-DE-VILLENEUVE, SAINT-PREJET D'ARMANDON, VARENNES-SAINT-HONORAT et SAINT-PAL-DE-SENOUIRE.

Or le SICTOM des Monts du Forez sera dissous au 31 décembre 2023. Afin d'assurer une continuité de service pour l'année 2024 sur ces communes, la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier s'est rapprochée de la Communauté d'agglomération pour lui demander d'assurer cette compétence sur une période transitoire.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, pour la continuité des services publics, ayant pour objet la définition des conditions techniques et financières dans lesquelles la Communauté d'agglomération assure la prestation de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés et l'accès aux déchetteries, sur le territoire des communes citées ci-dessus.

Le coût de cette prestation pour l'année 2024 est fixé à 108 877,21 €.

La convention est conclue pour une période de 1 an, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de prestation avec la Commune des Rives du Haut-Allier pour l'année 2024 pour les 8 communes de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 9

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Enora BRESSO Juridique
Affaire suivie par : Didier SABOURAULT

Objet :	Dissolution du SICTOM au 1er janvier 2024 - Adoption d'une convention pour assurer le traitement des déchets ménagers sur 2024
----------------	--

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

Le SICTOM des Monts du Forez est composé de 3 EPCI à fiscalité propre (Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, Communauté de Communes des Rives du Haut Allier et Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron).

La dissolution du SICTOM au 1^{er} janvier 2024 a des conséquences sur les compétences transférées par le SICTOM au syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés (SYMPTTOM).

Le SICTOM des Monts du Forez, dont sont membres la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron, est dissous au 31 décembre 2023.

Les EPCI précités vont donc récupérer les compétences collecte et traitement des ordures ménagères au 1er janvier 2024 sur le territoire couvert par le SICTOM des Monts du Forez.

La Communauté de Communes de Rives du Haut Allier a conventionné avec la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, celle-ci assurant pour l'exercice 2024, la collecte et le traitement des déchets ménagers pour les 8 communes concernées par le périmètre du SICTOM des Monts du Forez.

La compétence traitement des déchets ménagers et assimilés était déléguée par le SICTOM au SYMPTTOM jusqu'au 31 décembre 2023. Le SICTOM avait mis à disposition du SYMPTTOM des équipements et services relatifs au quai de transfert de Craponne et au centre d'enfouissement technique des déchets d'Allègre (CET Allègre). La dissolution du SICTOM entraîne la réduction de périmètre du SYMPTTOM.

Afin d'assurer la bonne continuité du service, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la Communauté des Marches du Velay-Rochebaron et le SYMPTTOM souhaitent coopérer pour assurer l'exercice de la compétence Traitement des déchets ménagers en 2024 sur le territoire de l'ancien SICTOM des Monts du Forez.

Cette coopération entre collectivités locales est fondée sur les articles L.5111-1 et L.5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les conventions conclues pour assurer l'exercice en commun d'une compétence reconnue par la loi ou transférée à leur signataire - dites conventions de coopération public-public - peuvent prévoir la mise à disposition des services et des équipements d'un des cocontractants au profit d'un ou plusieurs autres de ces cocontractants. Lorsqu'elles œuvrent à une coopération, ces conventions ne sont pas soumises aux règles prévues par le Code de la Commande Publique.

L'article L.2511-6 du Code de la Commande Publique dispose que les signataires d'une convention de coopération public-public établissent ou mettent en œuvre une coopération dans le but de garantir que les services publics leur incombant sont réalisés en vue d'atteindre les objectifs qu'ils ont en commun, lorsque les conditions suivantes sont réunies :

1. La mise en œuvre de cette coopération n'obéit qu'à des considérations d'intérêt général ;

2. Les pouvoirs adjudicateurs concernés réalisent sur le marché concurrentiel moins de 20 % des activités concernées par cette coopération. Ce pourcentage d'activités est déterminé dans les conditions fixées à l'article L. 2511-5 du code de la commande publique.

C'est dans ce cadre juridique que la CAPEV, la CCMVR et le SYMPTTOM souhaitent mettre en œuvre une coopération destinée à assurer la gestion du traitement des déchets ménagers sur le territoire de l'ancien SICTOM des Monts du Forez, la gestion du centre d'enfouissement technique d'Allègre, du quai de transfert de Craponne et des déchetteries présentes sur ce territoire. Cette coopération n'est prévue que pour la seule année 2024, cette période devant permettre aux EPCI concernés de lancer les procédures d'adhésion au SYMPTTOM (pour le volet traitement des déchets) au cours de l'année 2024, en vue d'une adhésion au 1^{er} janvier 2025.

Aussi est-il proposé au Conseil Communautaire d'adopter la convention annexée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de convention de coopération tel que proposé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de coopération et tous les documents se reportant à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 10

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et traitements des déchets

Objet :	Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) Ameublement 2024 : signature du contrat avec VALOBAT
----------------	---

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

En application de l'article L. 541-10-6 du Code de l'Environnement mettant en œuvre le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement, adopté par l'arrêté interministériel du 12/10/2023 et publié le 18/10/2023, fixe de nouveaux objectifs :

- de taux de collecte séparée de 45 % en 2024 à 51 % en 2028 (en proportion des quantités mises sur le marché),
 - de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90 % en 2024 à 94 % en 2028,
 - de taux de recyclage de 51 % en 2024 à 55 % en 2028 pour la nouvelle période (2024-2029).
- Il fixe également les barèmes de soutiens pour la collecte séparée et non séparée.

Il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029.

Ce Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par l'éco-organisme VALOBAT, de la gestion des DEA collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets, ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des éléments d'ameublement et de la communication.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec l'éco-organisme VALOBAT, le contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 11

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

Objet : Parkings Bertrand de Doue et la Gare : changement du tarif « carte perdue »

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La grille tarifaire des parkings du Pôle Intermodal « Bertrand de Doue » et « la Gare » comprend un produit intitulé « ticket perdu » d'un montant de 6 € en cas de non présentation du ticket de stationnement.

Le 1^{er} juillet 2021, le Conseil communautaire a validé la création d'un abonnement « 7 jours » au tarif de 10 € pour 7 jours de stationnement au parking Bertrand de Doue.

Pour éviter les abus et lever toute ambiguïté, il est proposé d'augmenter le tarif du ticket perdu de 6 € à 20 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'augmentation du ticket perdu sur les parkings « Bertrand de Doue » et « la Gare » de 6 € à 20 € à compter du 1^{er} janvier 2024,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 12

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

Objet :	Navette ZA Blavozy/Chaspuzac : création d'un titre supplémentaire
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2023, une navette relie les zones d'activité de Blavozy et de Chaspuzac en passant par le Puy-en-Velay de 4h10 à 21h50 tous les jours, hors week-end et fériés.

Ce service est réservé aux seules personnes titulaires d'un abonnement de transport en commun.

À plusieurs reprises, l'espace commercial Mobilité-en-Velay a été saisi de demandes d'utilisation de cette navette par des demandeurs d'emploi qui doivent se rendre dans les entreprises de ces deux zones d'activité pour un entretien d'embauche.

Pour permettre un accompagnement de ces demandeurs d'emploi, il vous est proposé de créer un titre de transport sous la forme d'un ticket à l'unité, d'une valeur de 1,50 €, qui sera rechargé sur une carte d'abonnement à 5 € préalablement achetée. Ce titre sera en vente, uniquement à l'Espace commercial, sur présentation d'un justificatif d'un professionnel des zones concernées (convocation à un entretien, formation, etc..).

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la création d'un ticket à l'unité, d'une valeur de 1,50 €, rechargé sur une carte d'abonnement à 5 €,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 13

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

Objet :	Aire de camping-cars du Puy-en-Velay située sur le Pôle Intermodal : tarification
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

L'aire de camping-cars du Puy-en-Velay, située sur le Pôle Intermodal, a été créée en 2016.

Cette aire est composée de 27 emplacements aménagés et propose les services suivants : vidange, électricité, eau, wifi, tri des déchets, sécurisation des accès, animaux acceptés.

Cette aire possède plusieurs atouts :

- une situation en centre-ville,
- un panorama sur la vieille ville (la Cathédrale, la Vierge, etc),
- une desserte par les transports en commun,
- une liaison gratuite au coeur de ville,
- des commerces à proximité,
- un espace arboré.

L'exploitation de l'aire, ainsi que sa gestion, ont été confiées à un prestataire privé depuis 2016. La délibération du 29 septembre 2022 en fixait les tarifs.

Aussi, il est proposé d'appliquer la tarification suivante sur l'aire du Puy-en-Velay :

- * 14,20 € TTC par nuitée toute l'année (hors taxe de séjour),
- * 6,00 € TTC par tranche de 5 heures avec les services toute l'année.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la nouvelle tarification pour l'aire de camping-cars du Puy-en-Velay,
- APPLIQUE à compter du 1^{er} janvier 2024 la tarification proposée :
 - * 14,20 € TTC par nuitée toute l'année (hors taxe de séjour),
 - * 6,00 € TTC par tranche de 5 heures avec les services toute l'année,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20231219-DEL_CC2023_309-DE



Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT

Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,

Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 14

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

Objet :	Convention concernant l'organisation des transports scolaires pour un usage réciproque sur les réseaux Car Région et les services de transports Mobilité en Velay de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay sont les deux seules autorités organisatrices de la mobilité sur le département de la Haute-Loire.

Afin d'optimiser les coûts de transport public et de rendre un meilleur service aux habitants du territoire, ces deux collectivités ont souhaité définir et organiser la réciprocité d'usage de leurs réseaux respectifs de transport en commun.

L'organisation du transport d'un élève est établie sur la base de la domiciliation de l'élève les jours scolaires. Chaque autorité organisatrice de la mobilité reste gestionnaire des services qu'elle met en place. Cette convention autorise également le cabotage par l'ensemble des lignes régulières Car Région Haute-Loire.

D'une manière générale, les deux autorités organisatrices s'engagent à travailler le plus en amont possible sur toute évolution qui pourrait avoir des incidences sur leurs services respectifs de transport en commun et serait susceptible de changer les services proposés aux usagers.

La présente convention prend effet au 1^{er} septembre 2022, date à laquelle l'Antenne de la Haute-Loire, Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires, a repris la gestion directe des réseaux Car Région.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention relative à l'organisation des transports scolaires pour un usage réciproque sur les réseaux Car Région et les services de transports Mobilité en Velay de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 15

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : avenant N°1 à la Convention relative aux travaux de protection des réseaux de distribution d'eau potable et du réseau de collecte d'eaux usées de la Communauté de d'Agglomération rendus nécessaires pour la réalisation de la déviation de la RN88 entre Saint-Hostien et le Pertuis.
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Les travaux de déviation de la RN88 entre Saint-Hostien et Le Pertuis, sous maîtrise d'ouvrage Région, imposent de dévier des ouvrages de distribution d'eau potable et d'assainissement de la Communauté d'agglomération qui interceptent le projet sur le territoire des communes de Saint-Pierre-Eynac (43218), Saint-Etienne Lardeyrol (43181), Saint-Hostien (43194) et Le Pertuis (43150) situés dans l'emprise du projet, domaine public routier de l'État.

La convention de travaux signée en mai 2023 définit les conditions de réalisation par la Communauté d'agglomération des travaux garantissant une mise en compatibilité de ses ouvrages avec la déviation de la RN88 qui concernent les biens d'équipements liés à la production et à la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'assainissement des eaux usées domestiques des quatre communes précitées.

Le présent avenant a pour objet de redéfinir le périmètre des travaux de Génie Civil attendus au droit de la Culée Est du Viaduc du Roudesse.

Il vient modifier les articles 2 et 4 de la convention. En effet en raison de la réalisation d'une tranchée commune avec les réseaux secs, la définition des travaux ainsi que leur montant sont à adapter.

Le présent avenant n°1, d'un montant de 43 176 €, a pour objet de préciser les travaux complémentaires nécessaires à la réalisation d'une tranchée commune permettant de dévier, en plus des réseaux de la Communauté d'agglomération, les réseaux secs des concessionnaires Enedis, SDE et Orange.

Ce surcoût est intégralement pris en charge par la Région AURA.

Le montant prévisionnel des travaux de l'intégralité des coûts est porté à **1 054 014,85 € HT**.

En application de la clé de répartition arrêtée dans la convention, le montant financier à la charge de la Région est porté (y compris les 43 176,00 € HT du présent avenant) à **211 684,86 € HT**, soit 20 % du coût des travaux.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de valider l'avenant n°1 à la convention de subvention jointe en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE

l'avenant n°1 à la convention de subvention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté d'agglomération,

Délibération n°15 du 14/12/2023

- AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant n°1 à la convention ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 79
Contre : 2
Celline GACON, Laurent JOHANNY

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT

Date 19/12/2023 Puy-en-Velay,

Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 16

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Procès-verbaux de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'agglomération – Approbation et autorisation de signer
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1321-1 et suivants, et L. 5216-5 ;

VU les projets de procès-verbaux de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence de « gestion des eaux pluviales urbaines » des communes de Bains, Blavozy, Bonneval, Borne, Céaux-d'Allègre, Ceyszac, Chaspinhac, Chomelix, Félines, Jullianges, Le Pertuis, Polignac, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Germain-Laprade, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Victor sur Arlanc et Vergezac, en annexe à la présente délibération ;

VU l'exposé des motifs ;

Considérant que la compétence « gestion des eaux pluviales » est devenue une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que la compétence « gestion des eaux pluviales » a été transférée à cette date à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;

Considérant que le transfert de compétence entraîne, de plein droit, la mise la disposition par ses communes membres des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens concernés des communes de Bains, Blavozy, Bonneval, Borne, Céaux-d'Allègre, Ceyszac, Chaspinhac, Chomelix, Félines, Jullianges, Le Pertuis, Polignac, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Germain, Laprade, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Victor sur Arlanc et Vergezac du fait du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » par la signature de procès-verbaux de mise à disposition ;

Par l'article 3 de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (CA) est compétente en matière de « *gestion des eaux pluviales urbaines* » au sens de l'article L. 2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le transfert de compétence entraîne, de plein droit, la mise à disposition par ses communes membres des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Ainsi, il convient de régler les modalités de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, conformément aux articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La mise à disposition de ces biens doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre ses communes membres et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les procès-verbaux de mise à disposition des biens des communes de Bains, Blavozy, Bonneval, Borne, Céaux-d'Allègre, Ceyszac, Chaspinhac, Chomelix, Félines, Jullianges, Le Pertuis, Polignac, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Germain, Laprade, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Victor sur Arlanc et Vergezac, nécessaires à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et annexés à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux de mise à disposition,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 17

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Gestion des eaux pluviales urbaines – Demande de délégation d'exploitation de la compétence et approbation de la convention de délégation d'exploitation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, et notamment son article 3 ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 14 III 2° ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2226-1, L. 5216-5 I ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de Bains, Blavozy, Borne, Ceyszac, Chaspinhac, Chomelix, Le Pertuis, Saint-Georges Lagricol, Saint-Julien d'Ance et Vergezac demandant à bénéficier d'une délégation de la part de la Communauté d'agglomération pour leur permettre de continuer, par convention, à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au nom et pour le compte de CAPEV et approuvant le projet de convention en découlant ;

VU les projets de conventions de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines, en annexe à la présente délibération ;

VU l'exposé des motifs ;

Considérant que, dans l'intérêt d'une bonne organisation du service de gestion des eaux pluviales urbaines et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, il y a lieu d'approuver la demande des communes de Bains, Blavozy, Borne, Ceyszac, Chaspinhac, Chomelix, Le Pertuis, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Julien-d'Ance et Vergezac de bénéficier d'une délégation, afin de continuer, par convention, à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « *gestion des eaux pluviales urbaines* » au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération et d'approuver les conventions en découlant ;

Par l'article 3 de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est compétente en matière de « *gestion des eaux pluviales urbaines* » au sens de l'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), depuis le 1^{er} janvier 2020.

Conformément à l'article 14 III 2° de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (codifié à l'article L. 5216-5 I. du CGCT), chaque commune membre de la Communauté d'agglomération peut demander à bénéficier d'une délégation de la part de la Communauté d'agglomération pour permettre à

ladite commune de continuer, par convention, à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « *gestion des eaux pluviales urbaines* ».

Les communes de Bains, Blavozy, Borne, Ceyszac, Chaspinhac, Chomelix, Le Pertuis, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Julien d'Ance et Vergezac ont, par délibération :

- demandé à la Communauté d'agglomération de bénéficier d'une délégation pour leur permettre de continuer, par convention, à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »,
- approuvé la convention de délégation d'exploitation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines à intervenir avec la Communauté d'agglomération.

Aussi, dans l'intérêt d'une bonne organisation du service de gestion des eaux pluviales urbaines et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci,

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la demande des communes de Bains, Blavozy, Borne, Ceyszac, Chaspinhac, Chomelix, Le Pertuis, Saint-Georges Lagricol, Saint-Julien d'Ance et Vergezac de bénéficier d'une délégation, afin de continuer, par convention, à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération,
- APPROUVE les conventions de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines entre la Communauté d'agglomération et les communes de Bains, Blavozy, Borne, Ceyszac, Chaspinhac, Chomelix, Le Pertuis, Saint-Georges Lagricol, Saint-Julien d'Ance et Vergezac, annexées à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines, et toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 18

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Service public de traitement des eaux usées et des boues d'épuration de la station d'épuration de la Petite Mer : définition du mode de gestion du service
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Le Syndicat d'Assainissement et d'Eau du Puy en Velay (*le SAE*) a confié la gestion du service public de traitement des eaux usées et des boues de la station d'épuration de la Petite Mer (Chadrac) à la société Lyonnaise des Eaux France, devenue en 2016 SUEZ Eau France, dans le cadre d'un contrat d'affermage, entré en vigueur le 28 février 2009 pour une durée initiale de douze (12) ans. Ce contrat a été, par la suite, complété par six (6) avenants.

Par arrêté préfectoral du 25 juillet 2016, les compétences « eau » et « assainissement » ont été transférées à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, qui s'est ainsi substituée au SAE dans l'exécution du contrat, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les parties au contrat ont convenu de prolonger, par deux (2) avenants successifs (avenant n°5 et n°6), la durée du contrat, pour porter sa date d'échéance au 31 décembre 2024.

Au vu de l'échéance prochaine du contrat d'affermage, la Communauté d'agglomération a ainsi engagé des réflexions visant à définir le mode de gestion le plus approprié pour la station d'épuration de la Petite Mer qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Deux modes de gestion sont envisageables :

- Le passage en régie directe ou en régie avec externalisation par recours à un ou plusieurs marchés publics de prestations de services.

Pour mémoire, sur le territoire communautaire, intervient la régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « *Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération* » (*la DEA*) et qui est habilitée à exercer les compétences eau, assainissement (collectif et non collectif) et eaux pluviales, conformément à l'article 2 de ses statuts ;

- La passation d'une nouvelle délégation de service public.

Afin de pouvoir apprécier concrètement le mode de gestion le plus approprié, ces deux solutions ont été étudiées en parallèle.

Il ressort que la gestion en régie permet à la Communauté d'agglomération de maîtriser totalement l'exploitation de la station d'épuration de la Petite Mer en recourant également à la passation d'un marché public de prestations de services, en fonction du niveau de service souhaité, des moyens en personnel et matériel disponibles au sein de la DEA, et des éventuelles contraintes réglementaires d'exploitation de la nouvelle station d'épuration (présentant un certain niveau de technicité avec la mise en service prochaine du méthaniseur et l'injection de biométhane au réseau GRdF).

Les deux modes de gestion possibles ont été présentés lors du Conseil d'exploitation de la DEA du 12 septembre 2023, qui souhaite à l'unanimité le passage en régie directe avec recours à la passation d'un marché public de prestations de services, en fonction du niveau de service souhaité.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire de retenir la régie comme futur mode de gestion de la station d'épuration de la Petite Mer, qui intégrera ainsi le périmètre d'exploitation de la DEA, à compter du 1^{er} janvier 2025, avec la passation d'un marché public de prestations de services dont l'entrée en vigueur est prévue pour la même date.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- RETIENT la régie comme futur mode de gestion de la station d'épuration de la Petite Mer (Chadrac), qui intégrera ainsi le périmètre d'exploitation de la DEA, à compter du 1^{er} janvier 2025, avec la passation d'un marché public de prestations de services dont l'entrée en vigueur est prévue pour la même date,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 19

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Service public d'eau potable de la commune de La Chaise Dieu : définition du mode de gestion du service
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Conformément à l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une communauté d'agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, les compétences :

« (...) 8° Eau ;

9° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 (...) ».

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est ainsi compétente dans ces matières, en lieu et place de ses communes membres.

Le service public d'eau potable de la commune de La Chaise Dieu, membre de la Communauté d'agglomération, a été délégué à la société SUEZ Eau France, par un contrat d'affermage dont la date d'échéance est fixée au 31 décembre 2023.

Au vu de l'échéance prochaine du contrat d'affermage, la Communauté d'agglomération a ainsi engagé des réflexions visant à définir le mode de gestion le plus approprié pour le service public d'eau potable de la commune de La Chaise Dieu qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Deux modes de gestion sont envisageables :

- Le passage en régie directe ou en régie avec externalisation par recours à un ou plusieurs marchés publics de prestations de services.

Pour mémoire, sur le territoire communautaire, intervient la régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « *Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération* » (la DEA) et qui est habilitée à exercer les compétences eau, assainissement (collectif et non collectif) et eaux pluviales, conformément à l'article 2 de ses statuts ;

- La passation d'une nouvelle délégation de service public.

Il ressort que la gestion en régie du service public d'eau potable de la Chaise-Dieu à compter du 1^{er} janvier 2024 permet à la Communauté d'agglomération de maîtriser totalement l'exploitation dudit service en s'appuyant directement sur les moyens techniques et humains dont dispose la DEA et en recourant, le cas échéant, à un ou plusieurs opérateurs économiques, par la passation d'un(des) marché(s) public(s) de prestations de services, ainsi que la formation du tarif de l'eau potable, en fonction du niveau de service souhaité, des moyens en personnel et matériel disponibles au sein de la DEA, et des éventuelles contraintes réglementaires d'exploitation d'un service d'eau potable.

Les deux modes de gestion possibles ont été présentés lors du Conseil d'exploitation de la DEA du 12 septembre 2023, qui souhaite à l'unanimité le passage en régie directe.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire de retenir la régie comme futur mode de gestion du service public d'eau potable de la Commune de La Chaise Dieu, qui intégrera ainsi le périmètre d'exploitation de la DEA, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Délibération n°19 du 14/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- RETIENT la régie comme futur mode de gestion du service public d'eau potable de la Commune de La Chaise Dieu, qui intégrera ainsi le périmètre d'exploitation de la DEA, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 20

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Chadrac - Stade
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Chadrac, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite reprendre un réseau d'eaux pluviales, au stade et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Chadrac pour la part eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours
6 500,00 €	-	6 500,00 €	50% 3 250,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Chadrac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Chadrac en vue de participer au financement de la reprise d'un réseau d'eaux pluviales,
Délibération n°20 du 14/12/2023

pour la part d'eaux pluviales de 50% du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 3 250,00 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Chadrac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 2
Corinne BRINGER, Jean Paul NICOLAS

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 21

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers
en exercice :
96

Date de

publication en

ligne :
20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Sanssac l'Eglise - rue du Barry à Vourzac
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Sanssac l'Eglise, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer un réseau d'eaux pluviales, rue du Barry à Vourzac et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Sanssac l'Eglise pour la part eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
5 500,00 €	-	5 500,00 €	2 750,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Sanssac l'Eglise à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Sanssac l'Eglise en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est

Délibération n°21 du 14/12/2023

estimé à 2 750,00 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Sanssac l'Église à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Jean Yves BERAUD

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 22

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Vergezac - Carrefour du Thiolent
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Vergezac, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite renouveler un réseau d'eaux pluviales, Carrefour du Thiolent et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Vergezac pour la part eaux pluviales

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
24 000,00 €	-	24 000,00 €	12 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Vergezac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Vergezac en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau d'eaux

Délibération n°22 du 14/12/2023

pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 12 000,00 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Vergezac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Dominique THOLLET

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 23

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,



Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours Assainissement et GEPU à Polignac - Chemin de Bonne-Garde à Beaubac
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Polignac, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière d'eau potable, d'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Vu la délibération n°16 du 10 décembre 2021 portant sur les extensions de réseaux d'eau et d'assainissement : constructions nouvelles, et leur financement,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer un réseau d'eaux pluviales et un réseau d'eaux usées, Chemin de Bonne-Garde à Beaubac et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Polignac pour la part eaux usées et eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune pour la part eaux pluviales sera de 50 % après subvention, et pour la part eaux usées de 20 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 20% Eaux Usées 50 % Eaux Pluviales
Eaux Usées : 13 000,00 €	-	13 000,00 €	2 600,00 €
Eaux Pluviales : 14 000,00 €	-	14 000,00 €	7 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours pour la part eaux pluviales par la commune de Polignac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Polignac en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux usées de 20 % et pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à :
 - Eaux Usées : 2 600,00 euros HT,
 - Eaux Pluviales : 7 000,00 €

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Polignac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 2
Jean-Louis PALHIÈRE, Marielle ROCHER

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 24

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : Demande d'un fonds de concours Eau et Assainissement à la commune de Polignac - chemin de la Chabonne Bilhac
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune de Polignac, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière d'eau potable et d'assainissement (article L5216- 5 VI),

Vu la délibération n°16 du 10 décembre 2021 portant sur les extensions de réseaux d'eau et d'assainissement : constructions nouvelles, et leur financement,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer une extension de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement, Chemin de la Chambonne à Bilhac et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Polignac pour la part eau potable et assainissement,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 20 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 20%
Eau Potable : 8 000,00 €	-	8 000,00 €	1 600,00 €
Assainissement : 18 000,00 €	-	18 000,00 €	3 600,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

Délibération n°24 du 14/12/2023

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Polignac en vue de participer au financement de l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement, de 20 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à :
 - Eau Potable : 1 600,00 € HT,
 - Assainissement : 3 600,00 € HT,
- APPROUVE le versement d'un fonds de concours par la commune de Polignac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 2
Jean-Louis PALHIÈRE, Marielle ROCHER

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 25

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération : Extension et réorganisation des locaux de la DEA - plan de financement
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) est une régie à autonomie financière, d'eau et d'assainissement.

Cette régie assure la totalité des compétences eau et assainissement (collectif, individuel) et eaux pluviales, sur les 72 communes. Depuis le 1^{er} janvier 2023, ces compétences sont assurées en régie sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération, sauf quelques exceptions.

La DEA est passée de 40 agents au 1^{er} janvier 2017 à environ 85 agents d'ici fin 2023.

Les métiers exercés sont très spécifiques, techniques (eau, assainissement, bureau d'études, ...) et administratifs.

La DEA est située à CHADRAC. Suite à une réorganisation des services et la croissance des missions et des effectifs, les bâtiments qu'elle occupe, deviennent trop exigus.

Les services de la DEA sont installés dans une ancienne villa adossée à un grand hangar. Ces deux bâtiments ont été aménagés au fil du temps pour répondre au mieux aux besoins. La restructuration première date de 2002 et dernièrement (fin de travaux en 2019), un bâtiment mitoyen à la villa a été construit pour agrandir les bureaux. La structure est maintenant trop petite pour accueillir le personnel supplémentaire.

Le projet consiste en une extension et réorganisation des locaux de la DEA :

- extension des locaux de bureau : étage supplémentaire sur l'extension de 2019, prévue à cet effet ;
- construction d'un bâtiment neuf : adapté aux exigences sanitaires en particulier pour les agents et exploitation ;
- réorganisation et travaux dans les bâtiments existants : afin de créer entre autres une salle réfectoire, ... ;
- mise aux normes de l'ensemble.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élèverait à 1 500 000,00 € HT, dont 125 000,00 € HT de rénovation thermique du bâtiment existant.

Une option photovoltaïque est prévue, pour un montant de 94 000,00 € HT.

Le montant total du projet avec la maîtrise d'œuvre, hors option photovoltaïque est estimé à 1 620 000,00 € HT

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	%
ÉTAT - DSIL	486 000,00 €	30,00 %
FEDER	243 000,00 €	15,00 %
Communauté d'Agglomération Budget Eau et Assainissement	891 000,00 €	55,00 %

Total	1 620 000,00 €	100,00 %
-------	----------------	----------

Le planning prévisionnel :

- Début des travaux : Juin 2024
- Durée des travaux : 1,5 ans

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le principe de la réalisation des travaux d'extension, de création et de réhabilitation des bâtiments de la DEA à Chadrac, dans les conditions précitées,
- APPROUVE le plan de financement relatif à l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT